



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DU 18 février 2021

PREFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 18 février 2021

SOMMAIRE

SERVICE DE LA PREFECTURE

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2021/421	18/02/21	Portant délégation de signature et délégation en matière d'exécution budgétaire et comptable à Mme Myriam SAVIO Directrice du secrétariat général commun départemental	4



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial - BCIIT**

ARRÊTÉ N° 2021 / 421

**Portant délégation de signature et délégation en matière d'exécution budgétaire et comptable
à Mme Myriam SAVIO
Directrice du secrétariat général commun départemental**



**Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- VU** le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux
- VU** le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Raymond LE DEUN en qualité de Préfet du Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté n°U12918970215003 portant prise en charge par voie de détachement dans l'emploi de directrice du secrétariat général commun départemental du Val-de-Marne de Mme Myriam SAVIO
- SUR** proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture :

ARRETE :

ARTICLE 1er : Délégation est donnée à Madame Myriam SAVIO, directrice du secrétariat général commun départemental à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances décisions engageant les crédits de l'Etat et documents dans les domaines suivants

et dans le respect des attributions du secrétariat général commun départemental tel que défini par l'article 2 du décret n°2020-99 du 7 février 2020 :

- gestion budgétaire
- achat public
- affaires immobilières
- système d'information et de communication
- logistique
- ressources humaines
- médecine de prévention
- mise en œuvre de la politique d'action social

Cette délégation ne s'étend pas :

- aux actes, décisions ou arrêtés à portée règlementaire
- aux courriers à destination des élus du département
- aux correspondances adressés aux cabinets ministériels ou présidentiels
- aux requêtes juridictionnelles

ARTICLE 2 : Délégation est également donnée à Myriam SAVIO, directrice du secrétariat général commun départemental pour l'ordonnancement des dépenses (pièces comptables, justificatives, expressions de besoins, services faits) en tant que responsable des centres de coût sur les programmes 134, 176 – action sociale, 206 – action sociale, 215, 216 – action 6, 354, CAS 723 tout autre programme sur lequel seraient imputées des dépenses en matière d'immobilier et de travaux relevant des compétences dévolues au secrétariat général commun départemental.

Madame Myriam SAVIO est autorisée, dans le respect des dispositifs de la charte d'utilisation, à utiliser la carte achats qui lui a été attribuée pour les dépenses affectant les lignes budgétaires :

- Fournitures de bureau et papier : 035402010201
- Solutions d'impression interne et reprographie : 035402010501
- Fonctionnement courant autres : 035402010801
- Frais liés aux véhicules : 035402030201
- Travaux courants du propriétaire des services adm. : 035405010101
- Travaux courants du propriétaire des résidences : 0354050110102
- Equipement, matériel et mobilier des services adm. : 035402010601
- Equipement, matériel et mobilier des résidences : 035402010602
- Représentation et communication des services : 035402030101

ARTICLE 3 : En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 susvisé, **Madame Myriam SAVIO** pourra subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité dans toutes les matières et pour tous les actes objet de la présente délégation.

Cette subdélégation fera l'objet d'un arrêté spécifique qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ARTICLE 4 : Les arrêtés préfectoraux n° 2020-1853, 2020-1854, 2020-2845 et 2020-2846 sont abrogés

ARTICLE 5 : La directrice du secrétariat général commun départemental est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 18 février 2021

Le Préfet du Val-de-Marne

Signé

Raymond LE DEUN

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Madame Mireille LARREDE

Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD